



université PARIS-SACLAY

CONTINUITÉ D'ACTIVITÉ JUSQU'À LA RÉOUVERTURE TOTALE DE L'UNIVERSITÉ AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Les modalités de la continuité d'activité pour les étudiantes et étudiants de l'UVSQ.

Mise à jour le 8 février 2021

1/ Présence des étudiants sur site

L'Université reste ouverte (pour certains personnels et les activités de laboratoires),
cependant les étudiantes et étudiants ne peuvent toujours pas se rendre

librement au sein des structures universitaires (campus de Saint-Quentin-en-Yvelines, Versailles, Vélizy-Villacoublay, Rambouillet et Mantes-en-Yvelines) **sauf pour les raisons suivantes**, dans le respect des gestes barrières et des règles de distanciation :

- participation à un TP (travaux pratiques) maintenu ou à un cours en présentiel sur sollicitation d'un professeur (dans la limite de 50% des capacités d'accueil par salle et 20% des effectifs totaux par site),
- présence au sein d'une Bibliothèque Universitaire sur rendez-vous, de 10h à 16h, sur réservation via l'appli Afluences,
- consultations au Centre de santé universitaire, à la MDE de Saint-Quentin-en-Yvelines, les lundi et jeudi matin sur rendez-vous (via www.doctolib.fr),
- visite du Service de santé universitaire (SSU) qui est ouvert les lundi et jeudi matin (pour toute question d'ordre médicale, il faut envoyer un email à ssu@uvsq.fr),
- présence pour un examen ou un concours ne pouvant être organisé à distance,
- présence au sein d'une salle informatique sur rendez-vous pour les étudiantes et étudiants ne bénéficiant pas de conditions acceptables de connexion à leur domicile,
- la réalisation d'une démarche administrative (sur rendez-vous) ne pouvant se faire à distance.

Pour information :

- **Le CROUS de Versailles propose la ventre à emporter, de 11h30 à 13h45**, sur les campus de Saint-Quentin-en-Yvelines (bâtiment Vauban B), de Vélizy-Villacoublay, de Versailles (bâtiment Descartes) et de Mantes-la-Jolie (IUT de Mantes, ouvert également pour les étudiants de l'ISTY). Toutes les infos : <https://www.uvsq.fr/des-repas-a-1-euro-tous-les-jours-pour-tous-les-etudiants-uvsq>

- L'assistante sociale du CROUS maintient ses rendez-vous mais seulement par téléphone. Elle vous appelle à l'heure fixée (en numéro privé). Pour une demande de rendez-vous, il faut adresser un email à service-social.paris-saclay@crous-versailles.fr

2/ Justificatifs pour déplacements sur sites

Pour se rendre sur site, l'université invite les étudiantes et étudiants à se munir des justificatifs suivants :

- emploi du temps ou convocation pour présence à un TP, examen, concours ou contrôle continu maintenu ;
- preuve de réservation d'un créneau au sein d'une bibliothèque universitaire ou d'une salle informatique ;

- preuve de prise de rendez-vous dans un service administratif lorsque les démarches ne peuvent être faites à distance;
- preuve de prise de rendez-vous au sein du centre de santé.

3/ Déroulement des cours pour les étudiants

Les cours magistraux et les travaux dirigés (TD) ont principalement lieu à distance. Le cas échéant, les équipes pédagogiques et les scolarités contacteront les étudiantes et étudiants pour les tenir informés de la tenue des cours en présentiel (dans la limite de 50% des capacités d'accueil par salle et 20% des effectifs totaux par site et dans le respect strict des gestes barrières).

Les TP peuvent avoir lieu en présentiel dès lors qu'ils nécessitent du matériel spécialisé, et ne peuvent en conséquence pas être réalisés à distance. Les étudiantes et étudiants seront contactés par leurs enseignants quand il devront participer à un TP en présentiel.

4/ Modalités de contrôles de connaissances et examens nationaux

Les examens, concours et contrôles de connaissances peuvent avoir lieu en présentiel. La dématérialisation des épreuves est toutefois fortement recommandée.

Les examens nationaux (CRFPA, PACES...) pourront avoir lieu dans l'enceinte de l'université, sous réserve de nouvelle instruction ministérielle.

5/ Stages en entreprises

Les stages en entreprise sont autorisés tant que les entreprises prennent les mesures nécessaires à la protection des étudiant(e)s stagiaires : télétravail ou présentiel lorsque c'est indispensable, et dans le respect des règles sanitaires.

6/ Mobilités internationales sortantes

Les mobilités étudiantes, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'espace européen, sont suspendues jusqu'à nouvel ordre.

7/ Mesures d'aide et de soutien

Retrouvez les modalités de soutien financier mises en place par l'UVSQ pour les étudiantes et les étudiants : <https://www.uvsq.fr/rentree-2020-aides-financieres>

La présidence de l'université et l'ensemble des personnels sont à vos côtés. Les enseignants et les scolarités sont pleinement mobilisés afin de fournir des cours

de grande qualité, malgré les circonstances. Soyez assurés une nouvelle fois, que nous mettrons tout en oeuvre pour assurer la continuité de nos activités face à cette situation.

Si vous avez des questions, notamment concernant vos cours, le contrôle continu et les examens, contactez votre scolarité.